

# **Accomplir fait appel aux donateurs**

## **(janvier 2011)**

### **Nous avons besoin de vous !**

L'association Accomplir agit depuis 11 ans maintenant pour améliorer la vie du quartier Halles-Montorgueil, à travers l'organisation d'animations (vide-greniers, fête du Jardin extraordinaire...) et en essayant de faire entendre le point de vue des habitants (projet des Halles, problèmes des terrasses...). Aujourd'hui, comme vous le verrez ci-dessous, notre action et même notre survie dépendent de votre soutien financier : Merci de votre aide ! Vous pouvez adresser vos chèques, à l'ordre de l'association Accomplir, à notre trésorier Bernard Blot 118 rue Rambuteau 75001 Paris.

### **L'Hôtel de Ville veut-il en finir avec Accomplir ?**

En mai dernier, nous avons obtenu la suspension du 1<sup>er</sup> permis de démolir du jardin des Halles. Nous voulions retarder les travaux jusqu'à ce que le Préfet, D. Canepa, défère au Tribunal administratif l'avenant accordé à D. Mangin, dont il avait reconnu la triple illégalité. Cette procédure aurait permis de bloquer le projet et, peut-être, d'obtenir de la Ville certaines modifications. Contre toute attente, le Préfet a laissé la Ville exécuter cet avenant, allez savoir pourquoi... Entre-temps, la Ville avait lancé un deuxième permis de démolir, que nous avons également attaqué, toujours pour laisser au Préfet le temps de se décider. Nous avons perdu contre ce 2<sup>ème</sup> permis et les travaux ont commencé.

La Ville n'avait donc plus besoin du 1<sup>er</sup> permis. Elle s'est pourtant pourvue en cassation et a demandé que nous soyons condamnés à lui verser 4 000 euros. Le 17 décembre, le Conseil d'Etat lui a donné raison et nous a effectivement condamnés à payer la totalité des 4 000 euros, tout cela pour un permis dont la Ville n'a que faire. Que la Ville réplique quand on l'attaque, c'est normal, mais qu'elle s'acharne à défendre un permis qui ne lui sert plus à rien, au risque de compromettre l'existence d'une petite association citoyenne, qui peut le comprendre ? Si la Ville nous réclame effectivement cette somme, nous serons obligés d'y voir la volonté de nous asphyxier financièrement, et, à terme, de provoquer la disparition de notre association.

### **Accomplir attaquée en diffamation par Ian Brossat**

Dans le dernier numéro de la Lettre d'Accomplir, nous avons tenu sur Ian Brossat, président du groupe communiste du Conseil de Paris, et sur ses motivations à voter en faveur du protocole entre Unibail et la Ville de Paris, des propos pour lesquels il nous a cités à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Paris pour diffamation. Nous avons aussitôt fait disparaître le texte incriminé de notre site et nous avons ouvert nos colonnes à Ian Brossat pour qu'il puisse donner son point de vue. Refusant toute médiation, il a décidé de maintenir sa plainte et de demander au Tribunal correctionnel de condamner solidairement l'association Accomplir et la directrice de la publication de la Lettre, Elisabeth Bourguinat, à une amende de 5.000 euros et à une réparation de 20.000 euros, plus les dépens. Nous espérons parvenir à convaincre le juge de notre bonne foi.